Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_50-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/50

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Adoption de la charte d'usage de l'IA pour la ville de Châteaugiron

Rapporteur : Yves RENAULT

L'intelligence artificielle s'installe progressivement dans les pratiques professionnelles comme un outil d'appui à l'analyse et à la structuration. Pour la Ville de Châteaugiron, l'enjeu est d'accompagner cette transformation technologique tout en garantissant le respect de l'éthique du service public et la protection des agents.

La présente charte a pour but de définir un cadre clair : « Penser ne se délègue pas ». L'IA doit éclairer et mettre en forme, mais elle ne doit en aucun cas décider à la place de l'humain. Toute décision engageant la collectivité, ses agents ou ses usagers demeure strictement humaine.

Le projet de Charte d'usage de l'intelligence artificielle (IA) pour la Ville de Châteaugiron **(Annexe 1.49)** repose sur quatre objectifs essentiels :

1. Améliorer le service public sans déshumaniser la relation aux usagers.
2. Préserver la responsabilité humaine à tous les niveaux et bannir toute délégation cognitive.
3. Garantir un usage responsable des données, conforme au RGPD et à l'éthique.
4. Instaurer une culture commune transparente et évolutive de l'IA, à travers la formation.

Pour rendre opérationnels ces principes, la collectivité instaure la « Boussole IA », composée de sept critères d'examen (plus-value agent, souveraineté de la pensée, sobriété environnementale, etc.). L'IA propose, l'humain valide.

Le cadre d'usage distingue précisément :

- Les usages autorisés : aide à la rédaction de notes et délibérations, synthèses, aide à la formulation de réponses aux usagers et aide méthodologique.
- Les usages interdits : la transmission de données confidentielles ou sensibles à des outils non maîtrisés et toute décision individuelle automatisée concernant les agents ou les usagers (recrutement, aides, sanctions).

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_50-DE

- La mise en œuvre de cette charte sera accompagnée d'actions de formation régulières pour les agents afin de maîtriser les outils et d'en identifier les limites (biais, hallucinations).

Cette charte sécurise le cadre de travail des agents : elle prévient les risques d'automatisation abusive tout en offrant aux services des leviers de modernisation.

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP),
Vu les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives aux enjeux éthiques des algorithmes et de l'intelligence artificielle ;
Vu le rapport de la Défenseure des droits « Intelligence artificielle et services publics » (2024) ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 mars 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte la Charte d'usage de l'intelligence artificielle (IA) de la Ville de Châteaugiron jointe en annexe.**
- **Précise que cette charte s'applique à l'ensemble des agents, stagiaires et prestataires de la commune. La Direction Générale pilote la politique d'usage en lien avec le DPO et le service informatique.**
- **Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

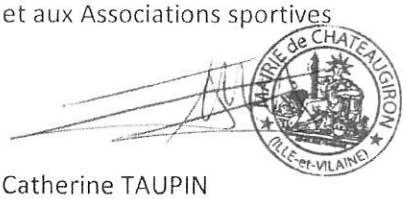
Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN